

## REGLEMENT GENERAL DES ALTICIADES

Les Alticiades sont un challenge Inter-départements TC, organisé par l'assemblée des chefs de département TC, le réseau TC France.

Elles se déroulent tous les ans pendant 4 jours en Janvier (arrivée le mardi soir et départ le samedi midi au plus tard) dans une station de montagne autour de 4 épreuves :

- un salon des produits régionaux,
- un ensemble d'épreuves sportives (ski, surf, relais),
- une épreuve de négociation,
- la descente d'un Objet Glissant Non Identifié (OGNI) symbole de la région d'origine.

### 1-Organisation générale et inscriptions

L'organisation générale des Alticiades est confiée au département TC Lyon 1 (Villeurbanne) ; l'organisation du marché des produits régionaux à TC Cherbourg-Manche ; l'organisation des épreuves sportives et de la descente de l'OGNI à TC Toulouse ; l'organisation du concours de négociation à TC Bayonne.

- Chaque département TC participant inscrit une équipe de 10 étudiants maximum composée de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années encadrée par un enseignant.
- Chaque équipe porte les couleurs de son département et de sa région à travers les produits régionaux commercialisés sur le salon et de la conception de l'OGNI.
- La participation aux Alticiades est ouverte à tous les départements TC adhérents du réseau TC France. Néanmoins pour des raisons de capacité d'accueil le Réseau TC France se réserve le droit de limiter le nombre de départements participants.
- Les inscriptions sont doubles : une doit être faite auprès du département TC Lyon 1 (Villeurbanne) qui enregistre les inscriptions, et une seconde spécifique au marché des produits régionaux doit être faite auprès du département TC Cherbourg-Manche organisateur du marché des produits régionaux.
- L'inscription d'une équipe oblige celle-ci au paiement des frais d'inscription facturés par le réseau TC France et des frais engagés par le séjour de l'équipe (dégradations, casse...etc.).
- Le non paiement d'une année empêche l'inscription d'une équipe du même département l'année suivante.
- Le réseau TC France se réserve également le droit d'exclure de la manifestation toute équipe ou tout membre d'une équipe qui ne respecteraient pas le règlement des épreuves ou dont le comportement ne serait pas conforme à l'ordre public ou au bon déroulement des rencontres.
- Un représentant de chaque équipe est attendu le mercredi matin au lieu fixé par l'organisation des Alticiades pour l'explication du déroulement des épreuves
- A l'issue de la séance, le représentant de chaque équipe tire au sort pour chaque épreuve l'ordre de passage de son équipe.

### 2- Jury et classement

Le Réseau TC France récompense par des prix financiers les trois premières équipes de chaque épreuve et les trois premiers au classement général.

- Chaque équipe constitue une association pour recevoir les prix le cas échéant
- Chacune des épreuves donne lieu à une évaluation par des jurys d'enseignants selon des critères préalables communiqués aux étudiants et à un classement par épreuve.

- Il est procédé à un classement général pour lequel chaque épreuve est affectée d'un coefficient :
  - coefficient 3,5 pour le marché des produits régionaux
  - coefficient 2 pour l'OGNI
  - coefficient 1,5 pour le concours de négociation
  - coefficient 1 pour le slalom ski
  - coefficient 1 pour le slalom surf
  - coefficient 1 pour le relai.
- Pour chaque épreuve, les équipes obtiennent un nombre de point égal à leur rang inversé d'ordre d'arrivée. Pour x équipes inscrites, la première d'une épreuve aura x points, la dernière aura x-(x-1).  
Le total de ces points affectés des coefficients de l'épreuve permet d'obtenir le classement final aux Alticiades.

## **REGLEMENT DES EPREUVES SPORTIVES :**

Les épreuves sportives sont au nombre de trois : une descente en slalom à ski, une descente en slalom en surf et une course de relais.

- Chaque compétiteur aux épreuves sportives doit avoir sur lui sa carte d'étudiant et la présenter à l'organisateur qui la lui demande.
- Chaque épreuve est chronométrée.
- L'étudiant qui concourt dans un slalom ne peut concourir dans l'autre.
- L'étudiant qui participe à l'épreuve de négociation ne peut pas faire le slalom de ski.
- Les compétiteurs rendront à l'arrivée le dossard qui leur a été remis au départ.

Pour toute perte du dossard l'équipe devra financer le jeu complet.

### **Le Slalom ski : coefficient 1**

- Chaque équipe présente trois compétiteurs maximum et seuls les deux meilleurs temps sont retenus pour le classement général.
- Un seul passage par compétiteur est admis.
- Si un compétiteur rate une porte ou ne franchit pas la ligne d'arrivée, il est disqualifié.
- Si pour une équipe un seul temps est validé, le deuxième temps de l'équipe sera le temps du plus mauvais participant à l'épreuve.
- Si aucun membre de l'équipe ne finit l'épreuve ou ne valide un temps on attribuera deux fois le temps du participant classé dernier.
- Il en est de même pour toute équipe absente.

### **Le Slalom surf : coefficient 1**

- Chaque équipe présente deux compétiteurs maximum et seul le meilleur temps est retenu pour le classement général.
- Un seul passage par compétiteur est admis.
- Si un compétiteur rate une porte ou ne franchit pas la ligne d'arrivée, il est disqualifié.
- Si aucun membre de l'équipe ne finit l'épreuve ou ne valide un temps on attribuera à l'équipe le temps du participant classé dernier.
- Il en est de même pour toute équipe absente.

### **La course de relais : coefficient 1**

- Chaque équipe présente quatre compétiteurs dont obligatoirement un enseignant.
- L'épreuve comporte quatre parties déterminées sur place par l'équipe organisatrice.
- A titre indicatif, il peut s'agir d'une montée à pieds, d'une descente en luge, d'une remontée en raquettes...
- La nature des épreuves est annoncée avant le départ.
- Un passage de relais entre chaque épreuve est impératif

## REGLEMENT DE LA DESCENTE D'OGNI "OBJET GLISSANT NON IDENTIFIE" : coefficient 2

Le but de cette épreuve est de construire un OGNI original symbolisant la région de l'équipe.

Tout OGNI doit OBLIGATOIREMENT : glisser par son propre poids, transporter 1 à 2 personnes, freiner et s'arrêter, redémarrer, arriver intact en bas de la descente.

- Un seul OGNI par département TC est autorisé.
- La descente doit s'effectuer dans un couloir matérialisé, dans un temps maximum de 3 minutes et 30 secondes.
- L'OGNI doit arrêter sa descente dans une zone balisée sur la piste. L'équipe présente alors une animation ou saynète complétant la présentation de la région au travers de l'OGNI. L'OGNI repart ensuite vers la ligne d'arrivée.
- L'équipe peut utiliser un support musical (CD ou format mp3) pour accompagner sa descente. Elle devra le remettre aux organisateurs avant son passage.
- Le jury d'évaluation est composé de 3 enseignants de départements différents.
- L'évaluation porte sur cinq critères, pour un total de 100 points détaillés ci-dessous :

1<sup>er</sup> critère : la sécurité (20 points): le jury évalue la sécurité de l'OGNI et son système de freinage.

2<sup>ème</sup> critère: la précision et le temps de la descente (20 points) : En cas de dépassement du temps l'équipe sera pénalisée de 5 points.

3<sup>ème</sup> critère: le lien avec la région (20 points): Le jury évalue la représentativité de la ville ou de la région d'origine de l'OGNI.

4<sup>ème</sup> critère: L'esthétique (20 points): Le jury évalue l'esthétique de l'OGNI et la créativité.

5<sup>ème</sup> critère: La théâtralisation (20 points): Le jury évalue l'animation ou la saynète réalisée au cours de la descente, dans l'espace balisé à cet effet.

## REGLEMENT DU MARCHE DES PRODUITS REGIONAUX : coefficient 3,5

L'objectif de chaque département participant au marché des produits régionaux est de présenter un stand constitué de produits agroalimentaires élaborés ou non, représentatifs de sa propre région, et d'en assurer la promotion, la dégustation et la vente.

L'organisation du marché des produits régionaux est assurée par le département TC de l'IUT de Cherbourg-Manche.

### 1. Principe :

- Chaque département présente sur son stand un produit alimentaire « original » dans sa présentation, sa composition et/ou sa fabrication. Le jury apprécie l'originalité du produit selon ces critères.
- Le produit original ne peut pas être cuisiné sur place, mais éventuellement réchauffé.

### 2. Inscriptions

- Le nombre de stands sur le marché est limité à 42.  
Il est impératif de s'inscrire avant les vacances de Noël auprès du département organisateur du marché TC Cherbourg-Octeville à l'adresse suivante : **cherbourg.alticiades@gmail.com**.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique.
- Au delà de cette date, le département organisateur s'autorise à refuser les inscriptions.
- Cette inscription au marché s'ajoute à l'inscription auprès de département TC Lyon 1 chargé de l'organisation générale des Alticiades.
- La participation de chaque département TC au marché des produits régionaux est soumise à l'approbation préalable du règlement ci-dessous par un groupe d'étudiants, ceux-ci étant clairement identifiés dans chaque département.
- Ce règlement doit être signé par un représentant désigné par chaque groupe.

### 3. Règlement

- 1) Un tirage au sort attribue l'emplacement du stand de chacun des départements participants lors de leur arrivée sur le lieu du marché le mercredi matin. La surface de chaque stand est délimitée au sol.
- 2) L'espace accordé à chaque département est de 4m<sup>2</sup>, soit 2 m x 2 m.  
Le stand ne doit pas dépasser une hauteur de 2,27 m.
- 3) Chaque département doit prévoir une bâche de 4m<sup>2</sup>, à déposer sur le sol, sous leur stand.
- 4) Les étudiants prévoient leurs supports en respectant les dimensions indiquées ci-dessus (H,I,L). Par souci d'équité entre les participants, les étudiants qui ont un stand contre le mur ne doivent en aucun cas utiliser celui-ci comme support de présentation ou de construction du stand.
- 5) Il est possible d'obtenir deux petites tables de même dimension, c'est-à-dire 1.20 mètre de longueur et de 80 cm de largeur. La demande doit être faite au préalable à l'équipe de TC Cherbourg-Manche chargé de l'organisation du salon au moment de l'inscription.
- 6) Le stand doit être mis en place (exposition des produits, décoration ...) avant le passage du jury prévu à partir de 14H00 le mercredi après-midi.  
L'ouverture au public du marché est proclamée à 14H30 et prend fin à 19H00.
- 7) Les produits non alimentaires sont autorisés en tant qu'objet de décoration et ne feront en aucun cas l'objet d'une évaluation.
- 8) L'utilisation de matière friable (paille, chaume) est autorisée mais sous l'entière responsabilité du stand concerné. Cette utilisation est mentionnée sur la feuille d'évaluation du jury. Le nettoyage est assuré et effectué par le stand concerné.
- 9) La présentation et la dégustation de boissons alcoolisées dont le degré d'alcool est supérieur à 20° est formellement interdite.
- 10) Les étudiants présentant des produits frais s'engagent à respecter les règles d'hygiène (chaîne du froid, utilisation de gants...) définies par la loi, sous peine d'exclusion du marché.
- 11) L'utilisation d'un réchaud est formellement interdite sur le marché pour des raisons de sécurité. Les plaques électriques apportées par les étudiants eux-mêmes, sont autorisées exclusivement aux endroits des salles prévus à cet effet et non sur les stands.  
De plus, aucun spot d'éclairage ne sera autorisé sur les stands pour des raisons de sécurité, mis à part les éclairages autonomes (LED par exemple)  
L'utilisation des prises électriques est interdite sur le marché pour chaque département.
- 12) L'utilisation d'un quelconque moyen de sonorisation est formellement interdite étant donné le nombre de stands présents sur le marché. Seuls sont admis les instruments de musique et les chants des étudiants.
- 13) Les étudiants sont autorisés à se déplacer dans les allées avec des plateaux de dégustation mais ne pourront utiliser d'objet trop volumineux (brouettes, chariots, ...) afin de faciliter le passage des visiteurs dans les salles.
- 14) Le retour à la station doit se faire obligatoirement par les navettes prévues à cet effet. L'utilisation de véhicules personnels est interdite.
- 15) Chaque stand doit prévoir avant l'ouverture du marché un ou plusieurs produits (solides et/ou liquides) d'une valeur approximative de 15 euro afin de constituer un panier garni correspondant aux lots des vainqueurs.

#### Jury

- Le jury est désigné sur place par les représentants du département TC Cherbourg-Manche, organisateur du marché.
- Chaque jury se présentera aux étudiants qui tiennent le stand avant de procéder à l'évaluation.
- Chaque stand est évalué par le jury sur la base d'une grille d'évaluation communiquée aux étudiants participants et affichée sur le salon.
- La propreté du stand ainsi que ses alentours est prise en compte et par conséquent chaque département doit rendre son stand dans l'état de propreté initial.  
Tout manquement à cette obligation, constatée par le département organisateur à la fin du salon fait l'objet d'une pénalité.

- Les trois premiers seront récompensés par un prix correspondant à un panier garni d'une valeur marchande variant en fonction des dons de chaque participant.
- Le concours du marché des produits régionaux donne lieu à un classement final de chaque département participant.

## **REGLEMENT DU CONCOURS DE NEGOCIATION : coefficient 1,5**

### **Conditions de participation**

- Participe à cette épreuve de négociation 1 étudiant en Techniques de Commercialisation, en 1ère ou 2ème année ; membre de l'équipe d'un département TC de France inscrite aux Alticiades.
- L'étudiant que l'équipe désigne pour le concours de négociation ne peut pas participer au slalom de ski.

### **Jury**

- Le jury sera désigné par les représentants de l'IUT de Bayonne, organisateurs du concours de négociation ;
- Chaque jury est composé de deux enseignants TC, dont au moins un est enseignant en négociation commerciale ;
- Un jury ne peut auditionner un étudiant de son département d'IUT ;

### **Sujet**

- Les étudiants négociateurs préparent un cas habituellement rencontré par les forces de vente, le cas est identique pour tous ;
- Le cas à traiter est préparé par un enseignant en négociation commerciale dont le département ne participe pas aux Alticiades ;
- Le cas est mis à disposition des équipes sur le site des Alticiades et sur le site tcfrance.fr un mois avant l'événement. La grille d'évaluation utilisée est jointe en annexe de ce sujet.

### **Demi-finale**

- Toutes les équipes participant aux Alticiades présentent un candidat négociateur ;
- La demi-finale se déroule le jeudi matin ;
- Le jeu de rôle client est transmis aux membres du jury juste avant le début de l'épreuve ;
- Chaque étudiant négociateur passe devant un jury durant 20 mn ;
- Les étudiants sont identifiés par leur nom mais aucune mention de leur département de rattachement ne sera faite ;
- Les jurys et l'ordre de passage seront tirés au sort le 1<sup>er</sup> jour des Alticiades ;
- Les trois meilleurs candidats participeront à la finale le jeudi après-midi ;

### **Finale**

- Le jury est composé de membres des jurys de la demi-finale avec au moins 50% d'enseignants en négociation commerciale ;
- Un enseignant ayant un de ces étudiants en finale ne peut participer au jury de cette finale ;
- La finale a lieu en public et chaque négociation est limitée à 20 mn ;
- La finale porte sur le même sujet que la demi-finale ;
- Le jeu de rôle client est transmis aux membres du jury juste avant l'épreuve, il est différent de celui de la demi-finale.

-----

**Pour que cet évènement se déroule dans les meilleures conditions, il est demandé à toutes les équipes participant aux Alticiades de prendre connaissance de la « Charte de bonne conduite » et de signer cette charte lors de son inscription.**

**Le non respect de cette charte entrainera l'exclusion immédiate des contrevenants.**